

SUITES DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS IP – ACTU FLASH

Les lignes bougent. L'impatience grandissante des personnels sur les terrains manifestée par la multiplication d'initiatives locales et régionales, et la pression de l'Intersyndicale Insertion et Probation forcent nos interlocuteurs à sortir de leur léthargie.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un cadre de « concertation » a été transmis aux organisations professionnelles. Il s'agit d'un document visant à cadrer les négociations sur le plan formel. « Négociations » ? Pas du tout en fait puisque le terme a intégralement disparu du projet, remplacé par celui de « concertation » ou de « discussion », suggérant que nos interlocuteurs nous préparent déjà aux options « à prendre »... ou à « laisser ». De même que l'engagement co-signé d'un protocole construit conformément à la loi sur le dialogue social a volé en éclat, jetant le trouble sur les modalités d'approbation du résultat final. Le Ministère de la Justice prévoit la fin du cycle de discussion au 15 avril, ce qui est déjà trop tard ; bien plus, il rend possible une prolongation du cycle de trois mois. Cela nous amène au milieu de l'été... avec un délai d'un mois pour que chaque organisation consulte et prenne position. Nous y reviendrons ultérieurement.

Dans la foulée de cette transmission, l'intersyndicale Insertion et Probation a immédiatement demandé au Cabinet du Ministre d'arrêter une première réunion pour la semaine prochaine, exigeant qu'un calendrier de travail et les documents utiles (projet de grilles, textes relatifs à la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire, données relatives à la situation des ASS ayant intégré le corps de CPIP) soient remis à cette occasion. Un point sur la mise en œuvre du PPCR, reportée de semaine en semaine, a été exigé.

Le cabinet a répondu favorablement, et une réunion est arrêtée pour le mercredi 8 février, à la chancellerie.

Il est l'heure. Nous avons déjà trop perdu de temps. Tout le monde doit se mettre au travail.

Ultime avertissement : que cette rencontre ne soit pas un écran de fumée, les réunions de travail doivent s'enchaîner ! Bien plus : nous ne répondrons pas à des ultimatum ; les projets doivent être ambitieux, la négociation loyale. Pour éviter les mauvaises surprises, les paroles n'ayant jusqu'ici pas été suivies d'effets, l'Intersyndicale Insertion et Probation invite les personnels ayant d'ores et déjà acté des initiatives locales à les maintenir, et d'autres à en programmer.

Paris, le 3 février 2017